

ACT

ACT | ASSESSING LOW
CARBON TRANSITION[®]

Assessing low-Carbon Transition

Programme volontaire français 2021

Entreprises, construisez ou évaluez une stratégie bas-carbone ambitieuse grâce à l'initiative ACT




ACT CO-FOUNDERS:



SUPPORTED BY:



Climate-KIC is supported by the
EIT, a body of the European Union 

© CDP Worldwide & ADEME 2020. Reproduction of all or part of work without licence of use permission of CDP Worldwide & ADEME is prohibited.

1. Contexte et objectif de l'opération

ACT - Assessing low Carbon Transition¹ - est une initiative volontaire conjointe de l'ADEME et du CDP, faisant partie du Global Climate Action Agenda (GCAA), soutenue par le gouvernement français depuis 2015

L'initiative ACT vise à fournir aux entreprises des méthodes et des outils sur le sujet de la transition bas carbone, afin qu'elles puissent contribuer à la décarbonation de leur secteur d'activité et à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris

Cette initiative se décompose en deux volets qui permettent de répondre aux besoins des entreprises en fonction de leur niveau d'avancement :

- Accompagnement ACT (ACT pas à pas) : se doter d'une stratégie de transition bas carbone et d'un plan d'actions associé
- Evaluation ACT : évaluer l'alignement de cette stratégie avec les trajectoires de décarbonation sectorielles

Ces deux volets sont décrits ci-dessous.

L'objectif du programme volontaire français est de déployer le dispositif ACT en France et de soutenir financièrement les entreprises volontaires. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'initiative internationale ACT et du projet européen AENETA (projet cofinancé par le réseau EIT Climate KIC).

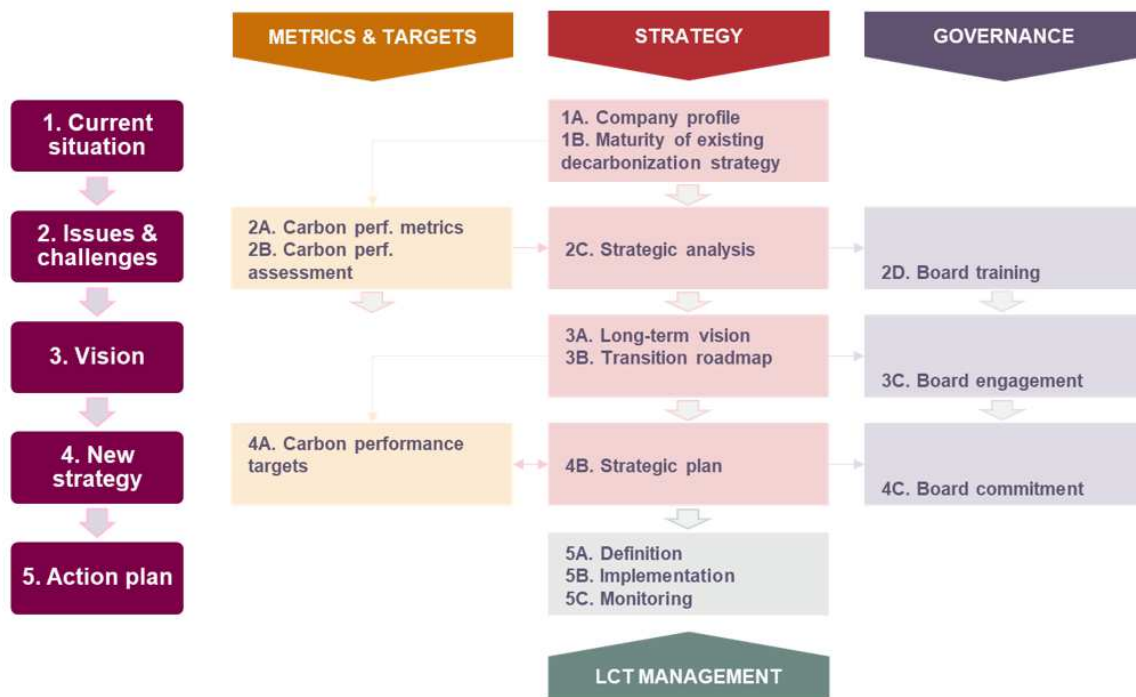
1.1. ACCOMPAGNEMENT ACT (ACT PAS A PAS)

Pour le volet accompagnement, l'initiative ACT propose une méthode et des outils pour aider les entreprises à définir une stratégie de transition bas carbone cohérente et un plan d'actions pertinent.

L'approche ACT pas à pas repose d'une part sur l'adaptation de la démarche d'amélioration continue standard *Plan-Do-Check-Act* au processus de définition et de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone, d'autre part sur la réorganisation des leviers stratégiques de décarbonation identifiés au travers des 9 modules d'ACT en un ensemble plus compact de 4 niveaux stratégiques, inspirés de la classification des recommandations de la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosure* [TCFD] : mesure & objectifs, management de la transition bas carbone, stratégie et gouvernance.

La méthodologie de progrès se décompose en 5 étapes et se schématise de la manière suivante :

¹ www.actinitiative.org



ACT pas à pas : 5 étapes pour mobiliser les 4 niveaux stratégiques de la transition bas carbone d'une entreprise.

Après un diagnostic complet de la maturité de la stratégie de décarbonation de l'entreprise au regard de l'objectif de mitigation de l'Accord de Paris et d'enjeux clés au niveau sectoriel, l'entreprise va développer et déployer :

- une nouvelle stratégie, une feuille de route et un plan d'action
- des objectifs de réduction des émissions de GES pertinents au regard de son activité et des enjeux de la transition bas carbone
- la montée en compétence de la direction, du chargé de projet et des fonctions opérationnelles.

Le dispositif permet de piloter le développement et le déploiement de la stratégie de décarbonation en accord avec les principes de redevabilité climat portés par l'initiative ACT, y compris les méthodologies d'évaluation.

1.2. EVALUATION ACT

Pour ce volet, l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) évalue les stratégies climat des entreprises, quelques soient leur taille ou leurs marchés, et les confronte aux exigences d'un monde bas carbone. L'initiative ACT fournit ici des méthodes pour évaluer l'alignement de la stratégie d'une entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à ses activités au regard de son secteur.

Avec des méthodologies ambitieuses, innovantes et transparentes, les évaluations ACT et la notation associée visent à :

- Fournir une information indépendante sur l'alignement des stratégies des entreprises et leurs performances climatiques au regard de trajectoires sectorielles de décarbonation ;
- Fournir aux entreprises des éléments de compréhension des trajectoires sectorielles de décarbonation afin d'anticiper les risques de transition associés ;

- Fournir une évaluation indépendante qui aidera les entreprises à communiquer des informations climatiques pertinentes vis-à-vis des recommandations de la TCFD ;
- Galvaniser les entreprises désireuses de mettre en place le plus rapidement possible un modèle d'affaire décarboné.
- Fournir une information indépendante et vérifiable sur la manière dont les entreprises abordent la transition vers une économie bas carbone.

Le degré d'alignement se traduit par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante:

- Performance : chiffre compris entre 1 et 20
- Cohérence : lettre comprise entre A et E
- Tendance : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)



Basés sur des données des entreprises vérifiables, une vingtaine d'indicateurs répartis en neuf modules pondérés en fonction de leur pertinence sectorielle permettent une évaluation holistique de la stratégie de l'entreprise : objectifs de décarbonisation, investissements matériels, investissements immatériels, management, performance des produits vendus, engagement avec les fournisseurs, engagement avec les clients, engagement politique, business model.

Ces évaluations sont conduites en toute transparence par des tiers indépendants assurant une totale neutralité.

2. Secteurs couverts

2.1. ACCOMPAGNEMENT ACT (ACT PAS A PAS)

La méthode ACT pas à pas utilisée pour le volet accompagnement s'adresse à tous les secteurs d'activités.

2.2. EVALUATION ACT

Les secteurs couverts pour la partie ACT évaluation sont les suivants :

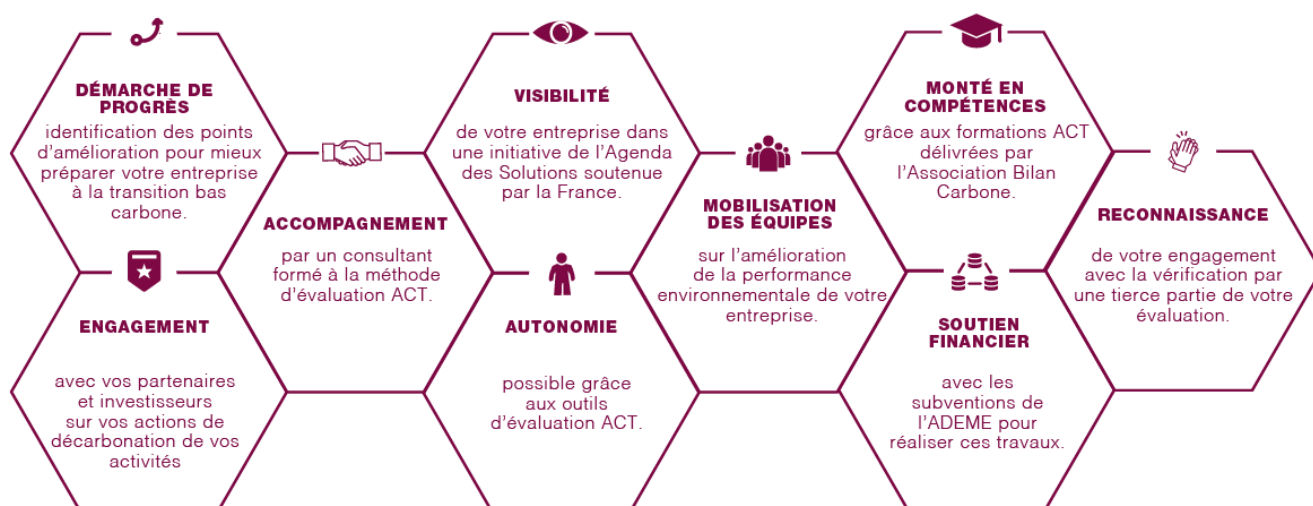
Bâtiment : construction, promotion et gestion immobilière	Production d'électricité
Commerce de détail	Construction automobile
Transport de marchandises et de voyageurs (à partir du 2 ^{ème} trimestre 2021)	Pétrole et gaz (à partir du 2 ^{ème} trimestre 2021)
Ciment (à partir du 2 ^{ème} trimestre 2021)	

Il est également important de noter que l'initiative ACT a également développé une méthode générique qui s'adresse à toutes les entreprises ne faisant pas partie des secteurs cités ci-dessus.

3. Quels sont les bénéfices de cette opération ?

En participant à cette opération, vous bénéficierez des éléments suivants :

- ✓ Une méthode pour construire et/ou structurer votre stratégie de transition bas carbone et développer le plan d'actions associé avec l'accompagnement de consultants formés (ACT pas à pas)
- ✓ Une évaluation de votre stratégie climat et de votre alignement avec les objectifs d'une transition bas carbone grâce à l'expertise de consultants formés aux méthodes ACT (évaluation ACT)
- ✓ Une identification de vos points d'amélioration pour mieux structurer votre stratégie climat (évaluation ACT)
- ✓ Une visibilité de votre entreprise dans une des initiatives les plus novatrices et exigeantes du Global Climate Action Agenda de l'UNFCCC
- ✓ Une formation à l'initiative ACT pour gagner en autonomie sur votre stratégie carbone.
- ✓ Une mobilisation de votre personnel sur la performance environnementale de votre entreprise
- ✓ Une communication possible vers vos partenaires et investisseurs de vos efforts en matière de décarbonation de vos activités.
- ✓ Une subvention de l'ADEME pour réaliser ces travaux



4. Méthodologie de travail et accompagnement par des consultants

4.1. ACCOMPAGNEMENT ACT

Comme toute méthodologie ACT, elle est accessible au public, notamment sur le site web ACT initiative. L'ensemble des outils sera accessible après la formation de la même manière que les outils d'évaluation sectoriels ACT.

4.1.1. CALENDRIER

En termes de durée d'opération, le projet durera au maximum un an entre le lancement du projet et la définition du plan d'action associé. 2 années supplémentaires maximum seront ensuite consacrées à la mise en œuvre et au suivi du plan avant l'itération du processus

4.1.2. RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES

Au niveau des acteurs du projet, les porteurs du projet seront un sponsor - qui est membre du conseil d'administration de l'entreprise - et un coordinateur - qui est typiquement quelqu'un du « middle management » et sera en charge de la gestion de l'ensemble projet. Ce duo est soutenu par une équipe composée de représentants des principales fonctions de l'entreprise. Cette équipe impliquera plus ponctuellement d'autres personnes ressources de l'entreprise, mais également des parties prenantes externes - fournisseurs, clients, collectivités publiques locales, etc. dont les apports peuvent être très utiles à la stratégie de décarbonation de l'entreprise.

Une option pour l'entreprise est également de recourir à l'appui d'un consultant spécialisé pour le projet. Ces consultants seront nommés « conseillers » dans ACT pas à pas.

4.1.3. SYSTEME DE RECONNAISSANCE

Une entreprise peut décider de mettre en œuvre ACT pas à pas en interne sans communication associée. Si une entreprise souhaite communiquer en externe, elle entre alors dans le système de reconnaissance et bénéficie des recommandations d'un conseiller formé. Dans le cadre du programme volontaire français, ce deuxième parcours est obligatoire.

Le système de reconnaissance ACT a été conçu pour récompenser les progrès réalisés par les entreprises sur la transition bas carbone. Il garantit une utilisation fructueuse de la méthodologie et de l'ensemble des outils. Il y a 3 jalons pour obtenir la reconnaissance des progrès :

1. le premier reconnaît l'engagement de l'entreprise dans le processus et certifie qu'elle répond à certains prérequis dont un inventaire des GES réalisé et un coordinateur de projet formé à la mise en œuvre de la méthodologie ;
2. le deuxième correspond à la définition de la stratégie de transition bas carbone par l'entreprise ;
3. le troisième jalon intervient après l'élaboration du plan d'actions associé.

4.2. EVALUATION ACT

Au démarrage de l'opération, vous suivrez une formation sur la méthodologie ACT d'une journée afin de bien comprendre ce dispositif.

Pendant toute l'opération, vous serez ensuite accompagné par un consultant. Il vous appuiera sur la collecte des données et évaluera votre stratégie climat au regard des informations collectées. Il vous restituera ensuite un rapport d'évaluation personnalisé. De manière optionnelle, un vérificateur indépendant pourra réaliser a posteriori une revue critique (vérification) de l'évaluation ACT réalisée par le consultant. Cette étape, habituelle dans le cadre de la communication environnementale (ACV, PEF/OEF, EPD...), permet de bénéficier d'une tierce expertise indépendante sur l'évaluation réalisée et, par conséquent, de conforter les résultats obtenus. Pour les entreprises qui souhaitent communiquer largement sur leur indice ACT, il est donc recommandé de réaliser cette revue critique.

A l'issue de cette opération, les entreprises engagées seront référencées et mises en avant dans l'initiative ACT. Les indices obtenus sont distingués dépendamment de la réalisation de la revue critique.

La liste des consultants formés à la méthodologie ACT et ayant une licence d'exploitation vous sera communiquée par nos soins.

Une implication de 5 à 10 jours.hommes au total (formation incluse) est à prévoir dans votre entreprise selon votre niveau d'appropriation de la dimension carbone et climat.

5. Coûts et accompagnement financier de l'ADEME

Le tableau suivant précise l'ensemble des coûts externes associés à une évaluation ACT ou une démarche ACT pas à pas. Il indique également les taux d'aide de l'ADEME selon la taille de l'entreprise. Les catégories d'entreprises sont définies en annexe 1.

Les coûts mentionnés dans ce tableau son purement **indicatifs**.

		Coût (HT)	Taux d'aide ADEME
EVALUATION ACT	Formation évaluation ACT	800 €	Non éligible
	Evaluation ACT	3 000 € à 5 000 € <i>selon la taille de l'entreprise</i>	TPE : 70% PME : 60% ETI et Grands groupes : 50%
	Revue critique de l'évaluation ACT <i>(optionnelle)</i>	2 000 € à 3 000 € <i>selon la taille de l'entreprise</i>	TPE : 70% PME : 60% ETI et Grands groupes : 50%
ACCOMPAGNEMENT ACT	Formation accompagnement ACT	1 600 €	Non éligible
	Accompagnement ACT par un conseiller	30 000 € maximum	TPE : 70% PME : 60% ETI et Grands groupes : 50%

6. Prérequis

6.1. ACCOMPAGNEMENT ACT

Les prérequis pour un accompagnement ACT sont les suivants :

- L'entreprise doit avoir réalisé au moins un bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) datant de moins de deux ans et conforme à la réglementation française, à la norme ISO 14064-1 ou au GHG Protocol. Ceux-ci peuvent avoir été réalisés avec l'outil Bilan Carbone®.
- Au démarrage de l'opération, la formation à l'approche ACT pas à pas est nécessaire afin de bien comprendre la méthodologie associée et les outils associés.

6.2. EVALUATION ACT

Les prérequis pour une évaluation ACT sont les suivants :

- L'entreprise doit avoir réalisé au moins un bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) conforme à la réglementation française, à la norme ISO 14064-1 ou au GHG Protocol. Ceux-ci peuvent avoir été réalisés avec l'outil Bilan Carbone®.
- L'entreprise doit à minima avoir réfléchi à une stratégie climat pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre, sur le modèle de ACT pas à pas ou d'une approche similaire.
- Les entreprises ayant soumis leurs objectifs de réduction de GES dans le cadre de l'initiative Science Based Targets sont vivement encouragées à candidater.
- Au démarrage de l'opération, la formation au dispositif ACT est nécessaire afin de bien comprendre la méthodologie associée et l'évaluation qui sera faite par le bureau d'études de votre stratégie climat.

7. Modalités de candidature

Pour candidater, vous devez renseigner les **volets administratif, technique et financier joints et rédiger un document complémentaire répondant aux questions du modèle de dossier de candidature disponible en annexe 2.**

Vous devez envoyer vos dossiers de candidature aux personnes suivantes :

edouard.fourdrin@ademe.fr

lisa.bertrand@ademe.fr

christelle.millotte@ademe.fr

Pour toute question, la personne à contacter est :

Edouard Fourdrin

ACT Initiative - Division for climate change adaptation, urban planning and low-carbon pathways (DAAT)

20 avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : +33 (0)2 41 91 40 71

8. Critères de sélection

L'ADEME sélectionnera les candidats au regard de leur éligibilité à ce projet (cf. prérequis et secteurs concernés) et s'intéressera plus particulièrement aux motivations de chacun pour participer à cette opération.

Il est également important que l'entreprise puisse assurer sa participation pendant toute la durée du projet.

Les aides seront versées dans la limite de l'enveloppe disponible cette année pour le programme volontaire.

Annexe 1 : Catégories d'entreprises

Catégories	Effectifs	Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Moyenne Entreprise	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

Le total du bilan annuel se rapporte à la valeur des principaux actifs d'une entreprise. Pour plus de précisions, voir article 12, paragraphe 3, de la directive 78/660/CEE, chapitre 2.

Annexe 2 : Modèle de dossier de candidature

1. Secteur d'activité et code NACE (ou CITI)
2. Catégorie, forme juridique, effectif et chiffre d'affaires
3. Localisation du siège social (région)
4. Nombre de sites et localisations
5. Périmètre géographique d'activité
6. Si l'activité visée par l'initiative ACT ne représente qu'une partie des activités du groupe, quelle est sa proportion en chiffre d'affaires ?
7. Avez-vous réalisé des bilans GES ou Bilan Carbone de votre entreprise ? Si oui, sur quels scopes et en quelle(s) année(s) ?
8. Avez-vous mis en place des plans d'actions et une stratégie pour réduire vos émissions de GES ?
9. Comment évaluez-vous votre maturité et votre sensibilité sur la problématique des émissions de GES, sur une échelle de 0 à 10 (la note 10 correspondant à un modèle d'activité décarboné) ?
10. Quelles sont vos motivations pour participer à cette opération ?
11. Quelles ressources humaines comptez-vous allouer à ce projet ?
12. Selon vous quels impacts pourrait avoir la transition vers une économie décarbonée sur les activités de votre entreprise ?

Le dossier de candidature doit être synthétique et ne doit pas excéder 4 pages.